

Jacqueline Kelen, Tugdual Derville

Jacqueline Kelen, écrivain français et auteur de plus de soixante-dix ouvrages, vient de publier *On ne pactise pas avec la mort* (éd. Guy Trédaniel).

Tugdual Derville, porte-parole d'Alliance Vita, cofondateur du Courant pour une écologie humaine et chroniqueur à FC, est l'auteur de *Docteur, ai-je le droit de vivre encore un peu ?* (Salvator).

« Ne laissons pas croire que l'euthanasie est une mort douce »

Alors que le Sénat s'apprête à examiner, le 20 janvier, un texte légalisant l'euthanasie et le suicide assisté, deux auteurs lancent un cri d'alarme contre ces gestes qui consistent à donner la mort.

Famille Chrétienne – Vous avez écrit chacun un livre contre l'euthanasie. Pourquoi êtes-vous engagés sur ce sujet ?

Jacqueline Kelen – En mai dernier, une proposition de loi dite sur le « droit à l'aide à mourir » a été votée par l'Assemblée nationale. Lorsque j'ai entendu le Président dire qu'il s'agissait d'une loi « humaniste » et « fraternelle », mon sang n'a fait qu'un tour. J'ai trouvé cela effrayant. J'ai aussi pu constater à quel point les Français n'étaient pas informés. J'ai donc voulu développer des arguments qui touchent aussi bien les athées, les agnostiques et les croyants.

Tugdual Derville – Pour moi, il y a dans la fragilité un trésor d'humanité à préserver. Or, cette loi est celle du fort contre le faible. Elle consacre le mépris de la vulnérabilité. Avec mon livre, j'ai voulu déconstruire les arguments qui visent à forcer l'adhésion à cette loi. En utilisant l'émotion, ceux-ci détournent les notions de souffrance, de dignité et de liberté. On nous dit que l'euthanasie ne concerne que quelques-uns, mais l'État, en imposant la possibilité d'un choix, inciterait les plus fragiles à l'auto-exclusion. Nous sommes tous concernés par ce risque d'être poussés vers la sortie.

Vous dites que les mots utilisés pour défendre l'euthanasie sont tronqués. Pourquoi ?

J. K.- Les partisans de l'euthanasie et du suicide assisté prennent un soin particulier à utiliser un vocabulaire destiné à faire passer la pilule. Ce n'est pas pour rien que ces deux mots ne sont pas employés dans le texte. On peut jouer sur l'euphémisme en parlant d'« aide à mourir », ou sur l'idée qu'on y aurait « droit ». Mais cette loi n'est rien d'autre que la légalisation du meurtre. Il faut dire les mots. J'aimerais poser cette question aux 305 députés qui ont voté pour : pouvez-vous sans frémir faire cette piqûre à un proche, et même à un inconnu ?

T. D.- Un ministre, auquel je demandais pourquoi il parlait « d'aide à mourir » et non d'euthanasie, n'a pas su répondre. Ce sont les soins palliatifs qui aident les personnes à mourir naturellement, en soulageant les souffrances physiques ou psychologiques. Il faut revenir au réel et refuser d'utiliser ces mots trompeurs. En réalité, la prévention du suicide ne souffre pas d'exception. Prenons le racisme ou l'excision. On ne peut pas dire : « Oui, dans certains cas. » Non. Certaines portes méritent d'être verrouillées. Une porte doit être ouverte ou fermée ; quand on l'entrouvre, elle est ouverte.

Le 7janvier, en commission, les sénateurs ont remplacé les mots « aide à mourir » par « assistance médicale à mourir » ...

T. D.- C'est un exemple type de manipulation des mots. Si porter assistance devient « aider » une personne à se mettre à mort, nous sommes piégés par une injonction paradoxale. Face à toute personne tentée de mettre fin à ses jours, le devoir de fraternité m'impose de la protéger du passage à l'acte. Que devient l'« assistance à personne en danger » devant la prétendue assistance au suicide ?

J. K.- Les mots « aide » ou « assistance » sont une manière chaleureuse de présenter l'euthanasie. Or, j'aide quelqu'un par ma présence, mes mots réconfortants, en lui prenant la main, c'est le b.a.-ba du devoir d'humanité. Si l'amour du prochain se résume à « Je t'aime, donc je te tue », on est dans l'inversion totale. Le « délit d'entrave » qu'entend créer la loi devrait aussi nous alerter. Si je dis à quelqu'un pris par l'idée d'en finir qu'il a encore de belles choses à vivre, que la vie vaut la peine d'être vécue – j'aime cette expression « vaut la peine », car oui, la vie n'est pas toute rose –, serai-je possible d'une amende et de prison ? Il faut quand même que l'on dise aux Français ce que les politiciens ont concocté pour eux. Il n'y a pas si longtemps, on parlait d'espérance de vie, et c'était une prouesse qu'on la prolonge. On nous fait désormais miroiter l'espoir de mort.

T. D.- Un médecin belge m'a raconté avoir reçu un patient que sa famille avait convaincu de demander l'euthanasie. Lors de la consultation, celui-ci lui a demandé : « Docteur, croyez-vous que j'aie le droit de vivre encore un peu ? » – ce qui a inspiré le titre de mon livre. Bien des personnes qui se disaient favorables à l'euthanasie témoignent d'une espérance de vie. La vie, quand on est en situation de fragilité, a une saveur souvent différente. Certes, le Sénat pourrait retirer certaines dispositions particulièrement scandaleuses de la loi votée par les députés, comme le « délit d'entrave » ou l'exclusion des pharmaciens de l'objection de conscience. Mais une version « améliorée » par le Sénat ne nous satisferait pas, car le but des promoteurs de l'euthanasie est d'entrouvrir la porte. Tous les pays qui ont voté l'euthanasie en ont très vite élargi l'accès. Quel est le sens d'une liberté sous pression ? Du désespoir, de l'isolement, d'un accompagnement déficient, de l'image que je redoute d'imposer à autrui, du poids ou du coût supporté par mes proches ou par la société, etc. La prévention du suicide doit rester universelle.

Comment expliquer que nombre de personnes, y compris des chrétiens, se disent favorables à l'euthanasie ?

J. K.- Comment peut-on se dire chrétien et favorable à l'euthanasie ? Remarquez, on affirme aussi que beaucoup de catholiques ne croient pas à la Résurrection. On entend dans le Notre Père, première prière enseignée par Jésus, « que ta volonté soit faite », et non « moi d'abord ». Elle se termine par « délivre-nous du mal » et non « délivre-moi de la vie ». Jésus dit de donner sa vie pour ceux qu'on aime, pas de leur donner la mort. Cette loi découle d'une conception de l'être humain réduit à un organisme biologique utile économiquement. Mais le jour où il n'est plus utile, il faudrait l'emmener à la casse. Que l'on ait la foi ou pas, cette vision est insupportable et ouvre la voie à l'eugénisme.

T. D.- Nous sommes tous influencés par le bain culturel individualiste, hédoniste et matérialiste dans lequel nous sommes plongés. Mais tout être humain a au fond de lui l'attachement à la vérité et à la vie, indépendamment de sa foi. L'enjeu n'est pas d'imposer un dogme, mais de réveiller ce trésor que le Créateur a mis en chacun. C'est une question d'humanité. Et il faut réaliser à quel point l'intensité de la vie peut se révéler dans les derniers moments. Pourquoi se priver d'instants précieux, voire providentiels ? Je pense à « la rémission », quand un patient va mieux et échange des paroles qui compteront pour toujours. La confiance dans notre capacité à mourir naturellement peut nous être redonnée par nos proches qui meurent naturellement. Après avoir assisté à la mort de mon père, je me suis dit : « Je peux mourir », vivre jusqu'au bout en étant accompagné, soigné, soulagé.

Les partisans de l'euthanasie la présentent comme un geste « d'humanité ». Qu'en pensez-vous ?

T. D.- Bien des situations personnelles sont tragiques. Sans doute en raison de notre individualisme, trop de patients sont abandonnés, mal soulagés. On ne peut se satisfaire de dire non à l'euthanasie si l'on ferme les yeux devant la mort sociale des personnes. Mais, attention au sentiment de culpabilité qui nous pousse à écarter celui qui souffre, en fermant la porte, les yeux, ou en encourageant sa mort ! Nous

avons besoin, quand nous sommes éprouvés, que des personnes continuent de croire en notre vie, en nous signifiant par leur attitude : « Tu as du prix à mes yeux et je t'aime. » Ne jugeons pas la personne vulnérable selon sa performance supposée, son utilité, sa bien-portance fantasmée. Il ne faut pas survaloriser le faire par rapport à l'être, même quand il est nu.

J. K.- Le chantage employé par les partisans de l'euthanasie repose sur une fausse opposition : souffrir salement ou mourir proprement, grâce à une piqûre rapide, et sans doute gratuite. De nos jours, on dispose de moyens pour atténuer considérablement la souffrance des malades. La question de la souffrance comme argument pour demander l'euthanasie ne tient pas. Et qu'est-ce qu'une belle vie, une bonne vie ? Ce n'est pas une vie où tout va bien, mais une vie pleine, qui a fait le tour, traversé des moments de richesses et de dépouillement.

T. D.- Vous parlez de « mourir proprement ». Ne laissons pas croire que l'euthanasie est une mort douce. C'est une mort brutale ! Ceux qui ont connu le suicide d'un proche le savent. Le défunt a peut-être pensé poser ce geste seul, mais ses proches en gardent des séquelles. Le serment d'Hippocrate est très fin psychologiquement : « Je ne remettrai à personne du poison, si l'on m'en demande, ni ne prendrai l'initiative d'une telle suggestion. » Depuis l'Antiquité, le médecin sait qu'il doit se protéger de sa toute-puissance.

Que peut-on faire pour s'opposer à cette loi ?

J. K.- Manifester, réveiller autour de soi, témoigner, informer, pour que les Français s'interrogent. Et démasquer les formules banales.

T. D.- Je vois ici une essayiste saisie dans son intelligence et ses entrailles qui a écrit un pamphlet coupé au couteau. Dans mon métier de porte-parole d'Alliance Vita, j'agis aussi. À chacun de se demander quels sont ses talents pour agir sans se réfugier dans le sentiment d'impuissance ou la fatalité. L'histoire n'est jamais écrite par avance. Le monde bouge par des minorités agissantes et éclairées. Chacun peut écrire à un sénateur – ou à son député, si la loi revient à l'Assemblée nationale. Et saisir cette occasion pour reconstruire ce qui, dans notre culture ou notre mode de vie, fait le lit de l'euthanasie.

C'est ce que vousappelez l'esprit euthanasique...

T. D.- Quel est mon regard sur la mort ? Des proches se rassurent quand le défunt ne s'est rendu compte de rien... N'est-il pas préférable de se dire merci, pardon, adieu ? Ce n'est pas toujours possible, mais suis-je prêt à accompagner mes proches ? À patienter aussi, car la mort arrivera à son heure, pas au moment qui m'arrange...

J. K.- Cela revient à valoriser la relation humaine. A-t-on soif de relations humaines véritables, profondes ? Comment les nourrit-on ? Va-t-on vers autrui ?

Dans un sondage Opinion Way récent, 70 % des personnes s'inquiétaient des conséquences qu'aurait une légalisation de l'euthanasie sur leurs liens inter familiaux. Qu'en pensez-vous ?

T. D.- Le mérite de ce sondage est de mesurer les conséquences de l'euthanasie. Ce n'est plus le concept abstrait du prétendu droit de choisir sa mort, c'est son implication dans ma relation avec mes parents, mes frères et sœurs, ou mes enfants. Le passage à l'acte peut casser cette fraternité, cet amour familial souvent complexe. L'individualisme nous fait croire que nous prenons des décisions indépendamment de tous, alors que le malheureux qui se jette sous mon train me touche. Je suis concerné. Rien de ce qui est humain ne m'est étranger.

J. K.- Nous sommes responsables les uns des autres. C'est le fondement moral de l'humanité. Quand une personne s'est suicidée, même si on ne la connaît pas, on est triste, c'est un échec. Ce défaut d'humanité fait que si quelqu'un meurt, je suis atteinte dans mon humanité profonde.

T. D.- Cette loi relève de l'incitation au suicide. À partir du moment où cette possibilité est offerte, la question fait intrusion dans la tête de chacun, dans des moments de fragilité : ma mort ne serait-elle pas préférable à ma vie ? La contagion du suicide est connue : il tend à provoquer d'autres passages à l'acte, surtout s'il est valorisé. Je pense que notre époque sera jugée dans cent ans si nous laissons se développer ces prétendues « aides à mourir » ou « assistances médicales à la mort ».

J. K.- Cette loi nous fait évoluer vers un eugénisme consenti. Cela commence par les plus faibles, ceux qui ne sont plus rentables. Une des raisons de ce texte, c'est le financement du problème des retraites et de la Sécurité sociale. Tant que les seniors sont actifs et qu'ils consomment, on les chouchoute. Du jour où ils sont malades, à l'hôpital ou en Ehpad, ils ne sont plus rentables, donc il faut s'en débarrasser.

Vousappelez à « réveiller notre conscience morale » ...

J. K.- La notion de conscience du bien et du mal est commune à tous, chrétiens ou non, même si la propagande du relativisme s'étend. La façon dont je vis, m'engage, parle. Mes actes vont-ils soutenir, construire, aider, aimer, semer des bienfaits de justice, de générosité, d'entraide ? Ou vont-ils dans le sens de la destruction ? La conscience morale passe par le respect des autres êtres vivants. On ne fait pas de mal à autrui, ni à soi-même.

T. D.- Lors d'une audience, un ministre m'a dit : « Moi, j'aime débattre car, quoi qu'il en soit, il en ressortira quelque chose de positif. » Non. Quand vous remettez en cause des interdits fondateurs, vous fragilisez toute la société. Trop souvent ces débats, dits bioéthiques, servent à faire basculer dans le relativisme des repères moraux intangibles partagés par tous. Robert Badinter disait : « En démocratie, on ne tue pas. Point. » La démocratie se dénature lorsqu'une majorité prétend désigner une catégorie de personnes qui serait éligible à une mort administrée par d'autres. Nous ne professons pas le respect de la vie au nom d'une foi, mais au nom de la réalité qui, par ailleurs, est éclairée par notre foi. Ce que donne la foi, c'est le courage de le dire.

J. K.- Il faudrait réveiller les personnes, pas simplement les chrétiens, mais eux en particulier, et pourquoi pas aussi le clergé ? Dans l'Église, peu s'engagent clairement, pour dire, haut et fort, du fond de leur cœur, le côté pernicieux, inique et mortifère de cette loi. Je suis étonnée qu'il y ait si peu de philosophes engagés sur ce sujet, ni de féministes.

T. D.- Les lois sociétales deviennent une variable d'ajustement des équilibrages politiques. C'est indécent. S'il y a une urgence sanitaire, c'est plutôt dans l'accès aux soins, aux médecins généralistes, aux spécialistes, aux centres antidouleur, et aux soins palliatifs – puisque la moitié des Français qui en ont besoin n'y ont pas accès. La priorité politique de cette loi n'a rien à voir avec ces enjeux. Heureusement, beaucoup de personnes vivent leur fin de vie de façon digne et édifiante. Dieu sait si ce qu'elles traversent est difficile, car elles sont dépossédées progressivement de tout ; leurs relations sont comme « purifiées » dans une ultime chasteté et elles s'avancent vers le grand passage, plus elles-mêmes que jamais. C'est cette capacité de vivre pleinement son existence jusqu'à son terme dont il ne faut priver personne. Nous avons tendance à tout vouloir simplifier, alors que la fin de vie est par essence compliquée. Accompagner quelqu'un en fin de vie, c'est décider au jour le jour : que fait-on ? Quelle prise en charge ? Où ? Quelles visites ? Cette complexité est à assumer avec les bouleversements familiaux provoqués par la maladie. La simplification peut vite s'avérer meurtrière.

J. K.- Chacun doit s'adapter à ces situations, à ces fins qui peuvent présenter des difficultés. Le grand péril, c'est de faire une loi pour tous, en se disant qu'il y aura toujours la solution de l'euthanasie.

T. D.- Pour tous, il faut garder l'interdit de tuer.

Propos recueillis par Olivia de Fournas et Jean-Marie Dumont